



ASSOCIATION DE SOLIDARITE DES ANCIENS  
PERSONNELS  
DE L'UNIVERSITE DE LILLE



Villeneuve d'Ascq, le 2 décembre 2024

Madame, Monsieur, chères et chers collègues

Créé en 2006, le Prix André LEBRUN\* de la « Formation Tout au Long de la Vie » a pour but de mettre en valeur la formation continue à l'Université, les stagiaires qui, par cette formation ont pu avancer dans un projet personnel et professionnel, et aussi tous les acteurs, enseignants, formateurs et conseillers, de la formation continue. Pour cette année universitaire (2024-2025), l'ASAP met en place, de nouveau, ce prix, d'un montant de 1200 euros.

Peuvent candidater tous les stagiaires de la formation professionnelle continue (hors contrat de professionnalisation) de l'Université de Lille diplômés au cours de l'année universitaire 2023-2024 ou inscrits en formation pour cette année universitaire 2024-2025 en année diplômante. Toutes les formations de l'université de Lille sont concernées, que ce soient des diplômes nationaux inscrits au RNCP ou des formations d'établissement (Diplôme d'université, certificat universitaire, AUEC, ...).

Les candidatures sont transmises à l'ASAP par les différentes composantes et établissements-composantes de l'Université (5 candidatures maximum par composante) ou par la direction de la formation professionnelle pour les formations qu'elle porte (5 candidatures maximum). Aucune candidature individuelle ne sera acceptée. Les candidatures seront transmises au format électronique, sous la forme d'un fichier PDF unique, avant le 20 mars 2025, à l'adresse : [asap@univ-lille.fr](mailto:asap@univ-lille.fr).

Le dossier transmis doit comporter un Curriculum Vitae détaillé et une lettre de candidature du candidat ou de la candidate ainsi qu'une lettre d'un ou d'une responsable de la composante et/ou de la Direction de la formation professionnelle argumentant et justifiant la candidature. Le candidat ou la candidate précisera dans sa lettre de candidature comment sa formation a été financée et comment ce financement a été obtenu. Les candidats s'attacheront à détailler en quoi leur parcours de formation continue est une rupture avec la formation initiale, une expérience de vie professionnelle et sociale, et comment cette formation s'inscrit dans un projet personnel et professionnel motivé.

Vous trouverez, en documents joints, le règlement et l'historique du prix André LEBRUN. En lien avec la Direction de la formation professionnelle, nous nous tenons à votre disposition, à celle des enseignants et des stagiaires concernés, pour toutes informations complémentaires.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir diffuser largement cette information, auprès des stagiaires de la formation continue concernés, mais aussi auprès des enseignants et des personnels en charge de la formation continue qui pourront les aider à compléter leur dossier de candidature.

En vous remerciant de votre soutien à cette initiative, nous vous prions d'agréer, chères et chers collègues, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Etienne BRES  
Président de l'ASAP  
Professeur des Universités émérite

Vincent COCQUEMPOT  
Président du jury du Prix Lebrun 2025  
Professeur des Universités,

\*André LEBRUN, ancien professeur de l'Université, a été un des promoteurs de la formation continue et de l'éducation permanente dans la région Nord –Pas-de-Calais et à l'Université.